

ETAT INITIAL

Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE)

ARROUX BOURBINCE

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Réalisé par Steve Muller et Sarah Hassan,
Cellule d'animation du SAGE

Décembre 2013



Contact
sage_arroux@orange.fr
03 85 68 33 76



Crédit photos : PNRM, SINETA, SIBVB

Avec la participation financière de :



L'état initial est la **première étape pour l'élaboration du SAGE**. Il permet de caractériser les différentes composantes de la ressource en eau, de son utilisation et de sa gestion sur le territoire du bassin de l'Arroux. Une **bonne connaissance du territoire et des acteurs** constitue le prérequis nécessaire pour définir une stratégie de gestion de la ressource. Il permet également de **mettre en exergue le manque de données** et les volets préférentiels à développer dans le Diagnostic (prochaine étape de l'élaboration du SAGE).

Ce document est une synthèse du document « Etat Initial ». Ce dernier a été réalisé à partir d'une synthèse bibliographique, de la récolte de données auprès des différents partenaires et d'entretiens avec les principaux acteurs de l'eau du bassin de l'Arroux (collectivités, établissements publics, services de l'Etat, usagers et associations). Il s'appuie également sur les rapports des programmes d'actions (Contrat territoriaux, Contrat de Restauration et d'Entretien) du territoire.



Crédit photos : PNRM, SINETA, SIBVB

Table des matières

PREAMBULE	3
PARTIE I : CADRE GEOGRAPHIQUE ET MILIEU PHYSIQUE.....	6
PARTIE II : USAGES DE L'EAU	7
PARTIE III : QUALITE ET QUANTITE DES EAUX	14
PARTIE IV : RICHESSES PATRIMONIALES	16
PARTIE V : RISQUES.....	21
PARTIE VI : ACTEURS, COMPETENCES, PROGRAMMES ET REGLEMENTATION.....	22

PREAMBULE

SAGE :
Un **OUTIL** de définition
stratégique et partagée

BASSIN VERSANT :
Un **TERRITOIRE** présentant une
unité hydrographique

OBJECTIF :
**ASSURER UNE GESTION ÉQUILBRÉE DE
L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** définit des objectifs et des priorités en termes de gestion des eaux sur le bassin versant de l'**Arroux-Bourbinc**.

Il a pour rôle de :

- ✓ fixer les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné
- ✓ répartir l'eau entre les différentes catégories d'usagers
- ✓ identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles
- ✓ définir des actions de protection de la ressource en eau, de développement et de lutte contre les risques (inondations, ...)

Pour atteindre ses objectifs, il évalue les **moyens économiques** et **financiers** (techniques, réglementaire) nécessaires. Cette démarche de « bonne » gestion veille à **concilier** :

- Protection de l'eau
- Développement social
- Economie durable.

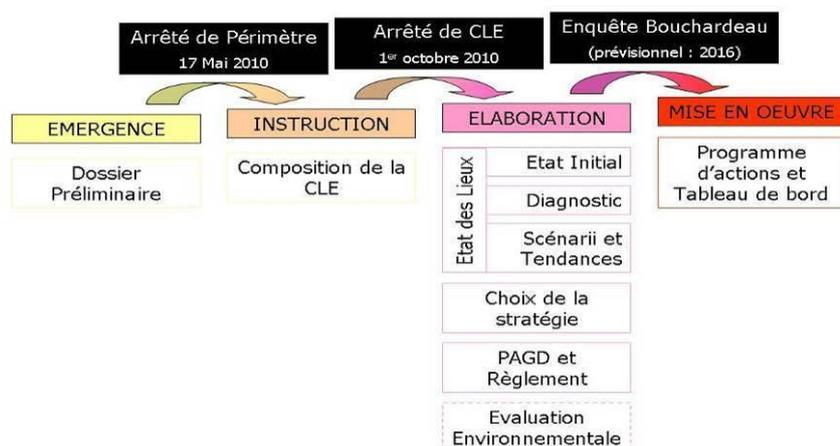
1. ELEMENTS FONDATEURS

Si le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne** de 1996 définissait le bassin versant de l'Arroux et de la Bourbinc comme unité hydrographique cohérente devant faire l'objet d'un SAGE, le nouveau SDAGE de 2009 n'en faisait plus référence. C'est la **volonté d'un groupe informel d'acteurs locaux** qui a permis l'émergence de la démarche SAGE sur le territoire.

L'**arrêté interpréfectoral n° 10_02199 du 17 mai 2010** fixe :

- Le **périmètre** du SAGE (communes comprises dans le bassin versant)
- Le **temps d'élaboration**, fixé à 6 ans (mise en œuvre du SAGE pour 2015)
- Le **préfet coordonnateur** de la démarche : le Préfet de Saône-et-Loire

Calendrier d'avancement du SAGE Arroux-Bourbinc



Source : Réunion institutive de CLE (Steve MULLER)

2. LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LEUR ORGANISATION

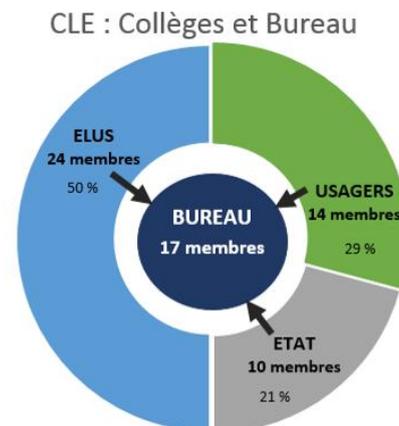
2.1. La Commission Locale de l'Eau (CLE)



L'arrêté n°10-04135 du 10 octobre 2010 établit la composition de la CLE du SAGE Arroux-Bourbince. Il est issu d'une phase d'instruction menée conjointement par les services de l'état (DDT, ...) et le du groupe informel

La **réunion institutive de la CLE** s'est tenue le **5 octobre 2010** a réuni pour la première fois les **48 membres** de la CLE. Le **Bureau** a été désigné lors de cette réunion : il se compose de **17 membres** issus des **3 collèges**.

- le **Président** et les **7 Vice-présidents** et le représentant du PNR (**9 membres du Collège des Elus au total**) ;
- la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, le CPIE du Pays de Bourgogne, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'UNICEM de Bourgogne - Franche Comté (**4 membres des Usagers**) ;
- l'AELB, la DDT de Saône-et-Loire, la DDT de Côte-d'Or (remplaçant la DREAL Bourgogne initialement présente) et l'ARS de Bourgogne (**4 représentants de l'Etat**).



2.2. Les groupes de travail : les commissions thématiques

Quatre commissions thématiques regroupant les principaux acteurs du territoire ont été créées. Elles portent sur les principaux enjeux pressentis du SAGE (*note de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature du 13 mai 2011*) et s'emploieront au fur et à mesure de l'avancée du SAGE.

Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques	Communication
Pêche, Loisirs et Tourisme	Ressource en eau

2.3. La structure porteuse (SIBVB, anciennement SIEAB) et conventionnement



Le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince (**SIEAB**), devenu le **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB)** en 2012, a été désigné **structure porteuse** du SAGE Arroux Bourbince.

En effet, la CLE n'a pas de moyens propres, ni de statut juridique et encore moins la possibilité d'être maître d'ouvrage. Pour remplir son rôle, elle confie donc le secrétariat, l'animation (élaboration et mise en œuvre) ainsi que la maîtrise d'ouvrage (pour les études) au SIBVB.

Un **conventionnement** a été mis en place entre le SIBVB et les **9 structures du bassin versant suivantes** :

- La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
- Le Pays de l'Autunois Morvan
- Le Pays Charolais Brionnais
- Le Parc Naturel Régional du Morvan
- La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud
- La Communauté de Communes du Canton de Bligny-sur-Ouche
- La Communauté de Communes du Liernais
- La Communauté de Communes du Mont-Saint-Vincent
- La Communauté de Communes d'Arnay-le-Duc

Ce conventionnement permet à la démarche SAGE d'être représentative : **Géographiquement** (aval-amont), **Territorialement** (urbain-rural), **Financièrement** (participation unique de chaque commune).

Il assure ainsi une élaboration en toute **légitimité** et **légalité**.

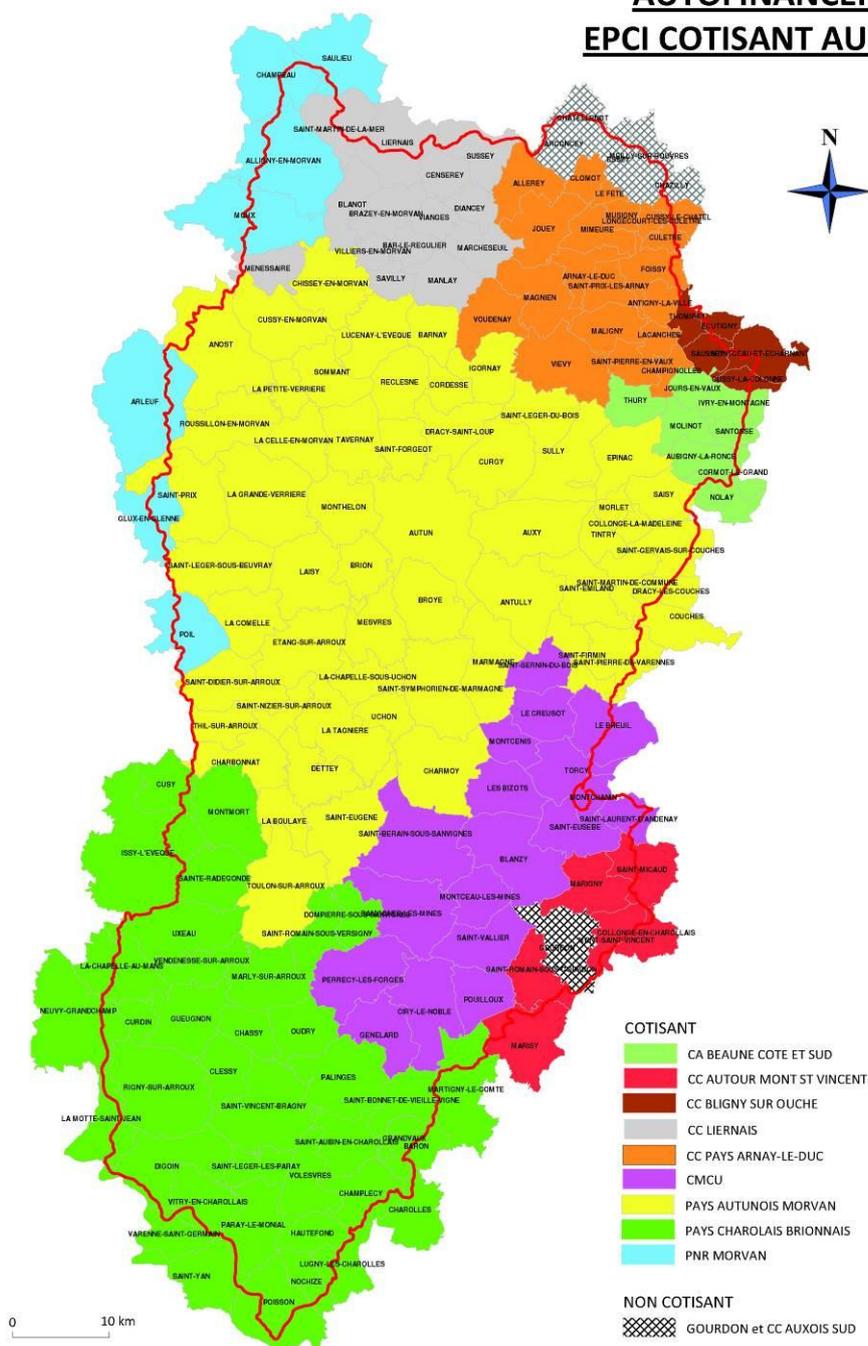
3. LE FINANCEMENT

11 partenaires ont assuré le financement de l'animation et des études lié à l'émergence et l'instruction du SAGE :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)
- Le Conseil Régional de Bourgogne (pour 2009/10) et L'Europe, par le biais du FEDER depuis 2011.
- Les collectivités par le conventionnement des EPCI au SIEAB : (état au 1^{er} janvier 2012)



AUTOFINANCEMENT EPCI COTISANT AU SAGE



Source : IGN (RGE) - Auteurs : Steve Muller (SIEAB) - 2013

COTISANT	
■	CA BEAUNE COTE ET SUD
■	CC AUTOUR MONT ST VINCENT
■	CC BLYGNY SUR OUCHE
■	CC LIERNAIS
■	CC PAYS ARNY-LE-DUC
■	CMCU
■	PAYS AUTUNOIS MORVAN
■	PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS
■	PNR MORVAN
NON COTISANT	
	GOURDON et CC AUXOIS SUD

PARTIE I : CADRE GEOGRAPHIQUE ET MILIEU PHYSIQUE

L'Arroux, longue de 132 km, possède **un bassin versant de 3177 km²** réparti sur 3 départements bourguignons : la Saône-et-Loire (79,35%), la Côte-d'Or (16,87%) et la Nièvre (3,78%). Ses principaux affluents sont la Bourbince, la Drée, le Ternin et le Mesvrin.

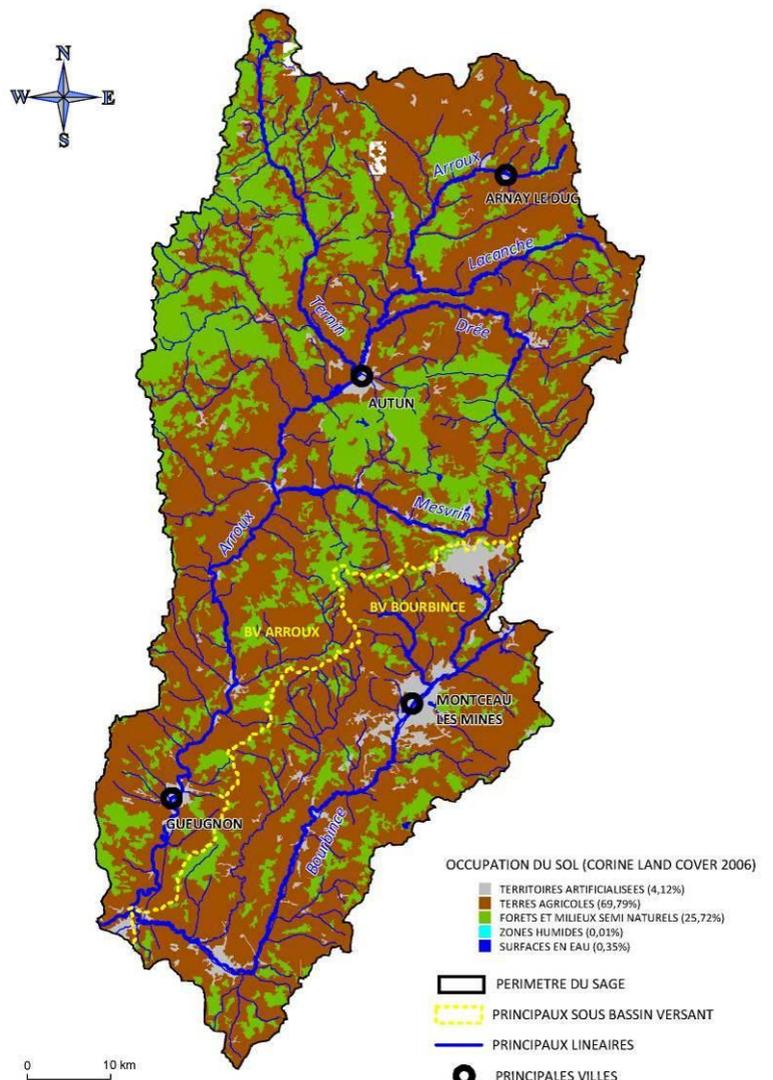
Afin d'appréhender au mieux les disparités du territoire (occupation du sol, système hydraulique), deux sous bassins versants ont été distingués : l'Arroux (sans la Bourbince) et la Bourbince.

Le contexte hydrogéologique du territoire met en exergue **une faible ressource en eau souterraine** avec des terrains n'offrant que peu voire aucun potentiel de réserves souterraines (exception faite de l'aval du BV Bourbince).

Le suivi hydrométrique montre une hydraulicité de l'Arroux qui s'étale de 6,1 m³/s à Dracy-Saint-Loup, à 33,9 m³/s à Digoin. Il indique également des étiages sévères sur l'Arroux à Dracy-Saint-Loup. **Les objectifs de quantité fixés par le SDAGE Loire Bretagne n'ont pas pu être satisfaits en 2011 pour l'Arroux.**

Le territoire du SAGE Arroux Bourbince est majoritairement à **dominante agricole (69,8%) et forestière (25,7%)**. Si la présence de **nombreux plans d'eau** sur le territoire perturbe la qualité physico-chimique (température, sédiment...) et biologique (espèces indésirables et invasives...) des cours d'eau, elle permet, pour les plus grands d'entre eux, de subvenir aux besoins en eau potable, d'écarter les crues et de contrôler les débits.

OCCUPATION DU SOL ET PRINCIPAUX SOUS BASSINS VERSANTS



EN QUELQUES CHIFFRES

Le territoire du SAGE :

L'Arroux, une rivière de **132 km**

Un bassin versant de **3177 km²**

79.35% en Saône-et-Loire

69.8% de terres agricoles, **25.7%** de zones forestières

3 unités urbaines de plus de 25000 habitants

Montceau-les Mines, Le Creusot, Autun

PARTIE II : USAGES DE L'EAU

Quelques éléments démographiques...

179 communes réparties sur 3 départements et 1 région,

204 300 habitants diminution d'environ 5 % entre 1990 et 2010, augmentation depuis la fin des années 2000.

52 habitants/km² : densité de population faible mais équivalente à la région

Répartition de la population hétérogène : le bassin minier (bassin versant de la Bourbincie) est le plus peuplé malgré un exode rural ces dernières années.

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)



Les ressources en eau potable du territoire du SAGE sont constituées essentiellement de captages d'eaux superficielles : en retenues majoritairement, et plus minoritairement en rivières (seuls 20% des prélèvements sont effectués dans les eaux souterraines). 75 % des prélèvements globaux se font en période d'étiage. En 2010, les prélèvements réalisés pour l'alimentation en eau potable s'élevaient à 13 millions de m³.

2.1. Quantité des eaux

Les schémas directeurs d'alimentation en eau menés ou projetés par les collectivités en charge de la production et la distribution d'eau sont des outils indispensables à la gestion des installations (état des lieux des installations de production et distribution, besoins en équipement, programmation pluri annuelle de travaux ...). Ces études permettent aussi la réalisation d'un bilan besoins /ressources et d'un état des interconnexions existantes et possibles avec les collectivités voisines.

Parallèlement, une autre interrogation concerne les échanges d'eau à l'intérieur du territoire du SAGE d'une part, avec l'extérieur d'autre part. La multiplicité des réseaux, des échanges et des unités de gestion rend la connaissance de cette gestion quantitative floue. Une étude sur l'importation et l'exportation de nos eaux serait à envisager.

De même, le manque de connaissances sur le renouvellement des réseaux ou leur gestion patrimoniale peut interroger sur la performance des réseaux (même si ceux-ci ont des rendements satisfaisants sur la majorité du territoire).

EN BREF...

Au regard de l'enjeu et du manque de données constaté au cours de cet état initial, la gestion quantitative de la ressource en eau potable mériterait de faire l'objet d'études complémentaires. Une connaissance globale est en effet nécessaire pour la mise en place d'une gestion équilibrée et solidaire de l'eau.

2.2. Qualité des eaux



Les objectifs du SDAGE et les dispositions des directives européennes sont de produire, à moindre coût, en permanence et en quantité suffisante, une eau de qualité, tout en protégeant durablement la ressource des pollutions accidentelles et chroniques et en minimisant les traitements (Art.7 de la DCE).

De manière générale, les eaux distribuées sont d'assez bonne qualité.

Cependant, la qualité bactériologique de l'eau distribuée dans certaines communes doit être améliorée (secteur Morvan), de même que les teneurs en nitrates (Auxois, Charmoy, Curgy, Antully). Concernant les pesticides, les traitements mis en place

EN BREF...

Qualité des eaux distribuées assez bonne mais quelques problèmes rencontrés sur les eaux distribuées :

- Eutrophisation des retenues et présence de Nitrates dans l'Auxois et l'Autunois
- Présence de pesticides
- Qualité bactériologique insatisfaisante sur certaines communes du Morvan.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL - SAGE ARROUX-BOURBINCÉ

notamment par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau (CUCM) et à Paray-le-Monial, permettent de distribuer une eau globalement conforme sur le territoire du SAGE.

Les procédures et démarches de protection des captages (Périmètre de Protection et démarche captages Grenelle et prioritaires), la directive nitrate, la stratégie régionale « Zéro Phyto » et toutes les mesures qui peuvent être mises en place sur le territoire du SAGE sont autant de moyens de

luttés contre les pollutions diffuses.

3. ASSAINISSEMENT

3.1. Assainissement collectif (AC)

L'organisation de l'assainissement collectif est répartie entre les structures intercommunales et communes en régie. Environ **60% des communes, soit 104**, ont un **système d'assainissement collectif**.

Le parc des ouvrages épuratoires (constitué de 161 ouvrages) est caractérisé par la présence de **très nombreuses stations de petite capacité** ; les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalents Habitants (EH) représentent 90% du parc. Le **lagunage naturel** fait office de traitement épuratif le plus opportun pour les faibles capacités en EH.

A l'inverse, le traitement préféré pour des EH plus élevé est l'**aération par boues activées**, qui constitue la **plus grande capacité épuratoire du territoire (72,8%)**.

Toutes les stations d'épuration du SAGE de plus de 2000 EH sont conformes à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

3.2. Assainissement non collectif (ANC)

L'évolution du contexte réglementaire a engendré un important travail de contrôle sur le territoire du SAGE ces dernières années. On peut toutefois déplorer une **avancée faible en termes de réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC)**. En effet, le rôle des **Services Publics d'ANC (SPANC)** reste informatif, seul le Maire peut exiger la mise en conformité des ouvrages. On remarquera une grande enveloppe de SPANC opérationnels depuis quelques années sur le territoire de la Saône-et-Loire, à l'exception du territoire de la CC Arroux-Mesvrin (qui n'a pas d'Assainissement Collectif). Sur la partie Côte d'Orionne, la mise en œuvre de ces services et les contrôles sont en cours.

Par ailleurs, la **tendance au « tout collectif » s'inverse** notamment pour les petites communes rurales. Les collectivités prennent conscience que les travaux d'assainissement collectifs sont coûteux et qu'ils nécessitent un entretien permanent. Elles constatent que concentrer la pollution au même endroit peut être problématique dès l'instant où la station ne traite pas correctement les effluents.

3.3. Assainissement des industries

Les rejets industriels sont effectués :

- directement dans le milieu naturel ou
- en direction d'un système d'assainissement collectif.



EN BREF...

60% des communes ont un **système d'assainissement collectif**, soit 161 ouvrages présents sur le territoire. 90% de ces ouvrages sont de petite capacité épuratoires (<2000 Equivalents Habitants). Les stations > 2000 EH sont toutes conformes à la Directive ERU.

Concernant l'**Assainissement Non collectifs**, bien qu'un grand nombre de Services Publics d'ANC soient présents sur le territoire, la réhabilitation des systèmes d'assainissement est encore faible.

Enfin, les **effluents industriels**, par le type de pollutions ou par la quantité des flux qu'ils constituent, peuvent poser quelques problèmes.

Ces effluents peuvent poser problème aux collectivités qui ne maîtrisent pas tous les types de pollutions. De plus, les rejets directs au milieu naturel sont problématiques au vu de la quantité des flux.

Prix de l'eau

Sur le territoire du SAGE, le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de 2010** renseigne le prix pour la grande majorité des unités de gestion (39 unités de gestion ont renseigné le prix de l'eau sur les 48).

Le prix moyen de l'eau par unité de gestion est de 2,41 €uros.

On peut également mettre en exergue :

- Seules 2 unités de gestion (Champeau et SI Thoisy-le-Désert), desservant **1 % de la population** du territoire du SAGE, ont un prix de l'eau **au-dessus de la moyenne régionale de 2008** (attention les données du RPQS sont, elles, de 2010) avec respectivement **3,58 €uros et 3,36 €uros**.

- 19 unités de gestion, représentant 82 % de la population ont un prix entre 2,41 et 3,28 €uros soit la fourchette entre la moyenne des prix par unité de gestion et la moyenne bourguignonne.

- 18 unités de gestion (toutes des régies communales), représentant 17 % de la population, ont un prix inférieur à 2,41€.

« La notion de « prix abordable » semble donc très liée au prix que l'on a l'habitude de payer indépendamment du niveau absolu du prix du service. D'ailleurs beaucoup de personnes acceptent de payer l'eau en bouteille à un prix 200 fois plus élevé que l'eau du robinet même s'il s'agit de l'eau de réseau mise en bouteille. » (Henri SMETS, De l'eau potable à un prix abordable)

4. INDUSTRIES

EN QUELQUES CHIFFRES

- **75% des industries** se trouvent sur le **bassin industriel de Creusot-Montceau** (pour 75% des prélèvements).
- **113 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, notamment dans le domaine des **carrières** (14 sites d'extractions) et la **ferraille** (14 sites de dépôts).
- **14** sont répertoriées au **registre des émissions polluantes**, dont **8 présentant un impact direct** sur le milieu (rejet direct dans le milieu naturel).
- **5 sites SEVESO II** dont 1 est en seuil haut.
- **5 167 000 m³ prélevés**, principalement en eaux de surface (99%).

Si l'industrie est consommatrice d'eau, elle interfère (effluents, extractions, etc.) avec le milieu paysager (les corridors, la valeur paysagère, etc.) et aquatique (la qualité des rivières, leur dynamique fluviale, etc.).

L'évolution de l'industrie sur le territoire (et la mise aux normes de ce secteur concernant les rejets) doit faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas dégrader les milieux. **Les scénarios et tendances qui seront étudiés lors de l'élaboration du SAGE devront prendre en considération ces aspects-là.**

5. AGRICULTURE

Le territoire du SAGE est caractérisé par la présence forte de l'**activité d'élevage** (bovin en majorité).



Les Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) représentent près de 61 % de la superficie du SAGE dont **75 % de STH** (surfaces toujours en herbe).

Néanmoins, les STH régressent depuis 1988 au profit des terres labourables, essentiellement sur le BV de la Bourbince.

Les prélèvements d'eau nécessaires aux activités agricoles sont minimes ces dernières années.

Il est à noter la part importante d'eau nécessaire à **l'abreuvement des animaux**, estimée à près de **8 Mns de m³**.

La plupart des données présentées dans l'état initial proviennent du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 mais sont à utiliser avec précaution car elles sont biaisées par un manque de précisions géographiques ou disponibilité de la donnée (secret statistique).

A noter, sur le territoire de la Bourbince, le **SIBVB a engagé en 2013 une étude par le biais de la Chambre d'agriculture** afin de dresser un **état du parcellaire et des bâtiments d'exploitations agricoles** ainsi qu'un **inventaire des quantités de produits phytosanitaires utilisés** sur son territoire.

6. TOURISME ET LOISIRS

La **pêche** reste par tradition une des activités fortes du bassin versant avec de nombreux étangs ou de plans d'eau sur le bassin qui permettent sa pratique en plus de la pêche en rivière.

Le tourisme lié à la **randonnée pédestre et en vélo** est également bien présent sur tout le territoire notamment grâce au développement des pistes, au maintien des sentiers et des paysages diversifiés (bocage, forêt). Un réseau important de **campings** confirme un tourisme présent et de qualité.

La **navigation de plaisance** permet également l'apport d'un tourisme d'une autre échelle, à d'autres besoins.

Une attention toute particulière pourra être faite auprès des **gestionnaires des aéroports, du réseau ferré et routier** mais également des particuliers et des collectivités pour une gestion raisonnée et optimale des produits phytosanitaires utilisés.

En bref...

Pêche (forte activité), randonnée pédestre, vélo, navigation de plaisance sont autant d'activités touristiques bénéfiques pour l'économie locale et permettent de valoriser le territoire.

Il est aussi important de rappeler combien l'**usage touristique de l'eau** (eau de baignade notamment) et des milieux aquatiques est intrinsèquement lié à la qualité de l'eau et aux bonnes conditions de débits des rivières qui rendent possible la satisfaction simultanée de la plupart des usages de l'eau dans un bassin versant.

7. CANAL DU CENTRE



Source : Ecomusée Le Creusot Montceau

Avec pour objectif de **relier les eaux de l'Océan Atlantique à celles de la Méditerranée**, le Canal du Centre est un **Canal à bief de partage de 112 kilomètres, dont 65 km sur le territoire du SAGE**. Il comporte 61 écluses, 26 sur le versant Loire (territoire du SAGE) et 35 sur le versant Saône (hors territoire du SAGE).

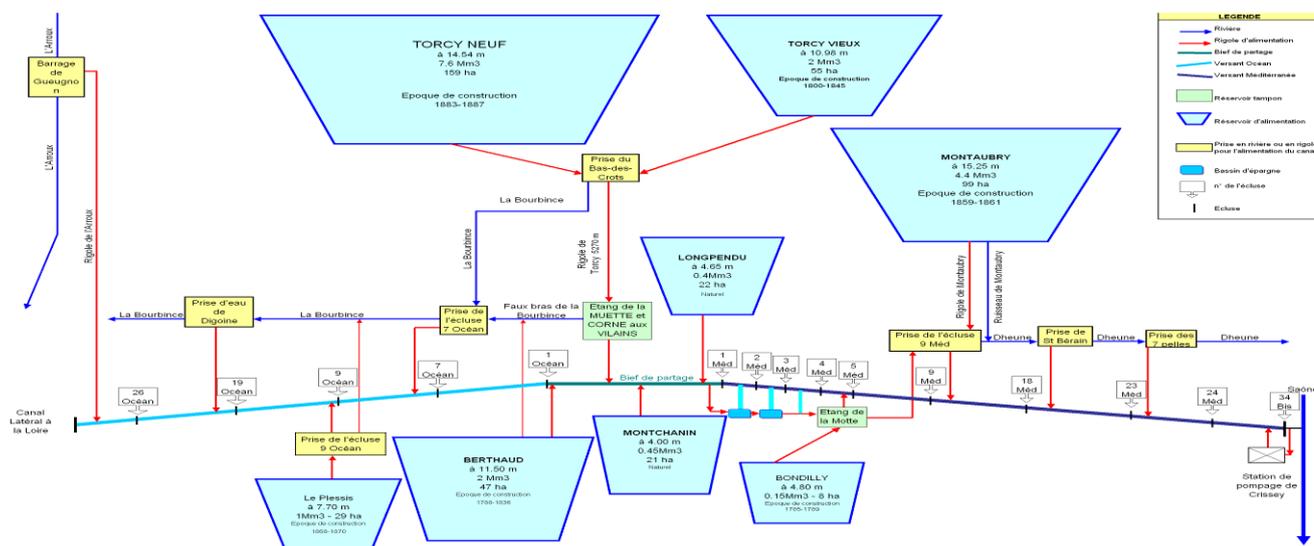
7.1. Fonctionnement hydraulique

Le Canal, dans sa globalité, est **alimenté par 8 barrages réservoirs dont les capacités de stockage atteignent 18 Millions m³** (12 Millions de m³ de capacité utile). Ce stockage en période hivernale permet de

subvenir aux besoins estivaux des rivières (déficit hydrique). A noter qu'en année déficitaire, le seuil critique de non renouvellement des réserves est souvent atteint.

Ainsi, le Canal contribue également à une bonne gestion de l'écoulement des eaux, au maintien des débits réservés, à la réception des eaux pluviales et au soutien de l'AEP pour Paray-le-Monial et Palinges.

Fonctionnement du Canal du Centre



Source : VNF

7.2. Consommation en eau (bilan et perspectives)

S'il contribue à une gestion hydraulique complexe, le Canal du Centre permet également la prise d'eau pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) riveraines. Voies Navigables de France (VNF) en recense 28 côté Atlantique (donc SAGE Arroux Bourbinc) dont : la Centrale thermique de Lucy et le chauffage urbain (SOCCRAM) à Montceau-les-Mines, INDUSTRIEL au Creusot, CGE à Montchanin, Saint-Gobain à Chalon-sur-Saône, la blanchisserie industrielle à Pré Long à Montceau-les-Mines et 71 autres prises d'eau à usage industriel, agricole et particulier ; au total près d'1 Mm3.

Ainsi, le bilan de consommation des eaux du Canal se répartit de la manière suivante :

Usages et consommation de l'eau du Canal (sur et en dehors du territoire du SAGE)

Usage	Eaux éclusées	Eaux évaporées	Eaux prélevées (ind / agri)	Eaux pour les débits réservés	Fuites	Lâchers excédentaires
Consommation (%)	33	2	6	9	25	25

Source : VNF

Concernant la consommation en eau sur le territoire du SAGE, VNF propose les éléments suivants :

En se référant aux études Coyne et Bellier d'optimisation de la gestion de nos ressources en eau réalisées entre 1995 et 2000, on note que :

- les besoins moyens annuels du Canal sont de l'ordre de 21,5 Millions de m³ environ.

- les apports totaux des bassins versants contrôlés par les barrages, sur la Bourbinc et la Dheune, sont d'environ 37,4 Millions de m³, dont 25,3 Millions de m³ pendant la phase de remplissage de décembre à avril (calculé sur les statistiques de reconstitution des plans d'eau depuis 1967).

On ne peut en revanche que stocker 12 Millions de m³ sur les 25,3 Millions de m³ au maximum sans descendre en

dessous de notre seuil critique (18,6 Millions de m³). Les plans d'eau sur le bassin de la Bourbince sont plus importants que sur la Dheune (environ 65 %), donc l'eau stockée à partir de la Bourbince représente environ 8 Millions de m³.

Il est donc nécessaire de prendre le reliquat (environ 9,5 Millions de m³) dans les rivières (apports des bassins non contrôlés) pour lesquelles les apports ont été estimés à 157 Millions de m³ pour la Dheune et la Bourbince sur une année, la majeure partie étant en hiver.

Considérant que le prélèvement est également environ de 65 % des 9,5 Millions de m³, cela fait environ 6 Millions de m³ pris dans la Bourbince en dessous des barrages.

Au final, on peut estimer les prélèvements à environ 8+6 = 14 Millions de m³ dans la Bourbince sur une année moyenne en tout sur plus de 100 Millions de m³, soit moins de 15 %.

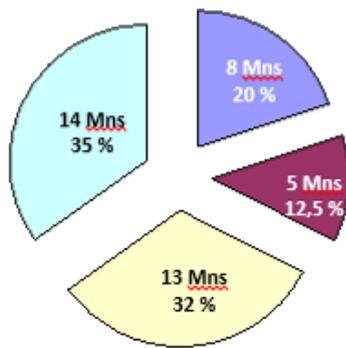
7.3. Usages

Usage premier, la navigation est aujourd'hui encore d'actualité. D'un côté, **la navigation de plaisance** tient sa place avec 2400 passages bateaux/an côté Méditerranée et 1400 côté Océan (côté SAGE). Les villes de Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Digoin, Saint-Léger-sur-Dheune sont autant de ports et de haltes nautiques le long du Canal. La **navigation de commerce**, quant à elle, s'y développe également avec 50 bateaux en moyenne par an correspondant à 5 000 tonnes de marchandises.

Autres usages, la **pêche** compte aujourd'hui 20 000 licenciés sur le linéaire du Canal et ses dépendances (côté Océan et Méditerranée). Les **loisirs nautiques** se développent sur les réservoirs d'eau (kayak, ski nautique, aviron, planche à voile, chasse, etc.) et la **randonnée pédestre ou cyclable** le long du canal.

40 millions de m³ prélevés par les usages suivants : Canal du Centre, alimentation en eau potable, agriculture et industrie.

QUANTITÉ PRÉLEVÉE



■ Agricole ■ Industrielle □ AEP □ Canal du Centre

Synthèse des prélèvements annuels en 2010 par usage sur le territoire du SAGE

Si le Canal est le principal consommateur, il convient de **relativiser ce résultat au vu des échanges et des interconnexions qui existent avec la Bourbinc**. Il conviendra aussi de noter la **méconnaissance** actuelle de différents volets suivants :

- les **échanges en eau potable à l'intérieur et à l'extérieur du territoire du SAGE** (interconnexion - importations - exportations).
- le biais du **secret statistique agricole et la consommation en eau par le bétail**.
- **l'obsolescence à terme du Canal du Centre**.
- les **prélèvements et l'usage de l'eau par les golfs**.
- etc.

Ce déficit de données pourrait déséquilibrer la répartition des volumes prélevés par usage. **Une étude plus approfondie sur l'eau disponible et la gestion volumique par usage permettrait d'appréhender, pour les années à venir, tout scénario critique sur notre territoire**. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement du SAGE pourraient être des outils adaptés à cette gestion intégrée.

RESSOURCES PRÉLEVÉES

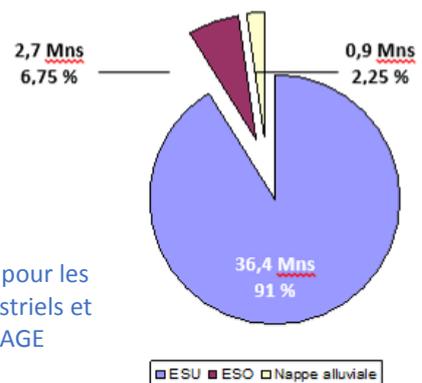
Répartition des prélèvements par ressources sollicitées :
91% en eaux superficielles
6.75% en eaux souterraines
2.25% dans les nappes

Cette prédominance pour les prélèvements en eau surfacique met en exergue la **sensibilité** de celle-ci **aux risques des pollutions directes**, qu'elles soient diffuses ou ponctuelles, et qu'elles proviennent des acteurs du monde agricole, industriel, public ou privé.

Le risque est connu et pour se prévenir de ces pollutions, il existe de nombreux moyens (liste non exhaustive) :

- des formations pour les agents utilisateurs de produits phytosanitaires (collectivités territoriales).
- des aides pour la mise en place d'espaces sécurisés pour le stockage de ces mêmes pesticides (exploitants agricoles, industriels, aéroports, RFF, etc.).
- de l'information aux particuliers, dans les boîtes aux lettres, dans les jardineries ou encore par le biais de réunions publiques (sous l'impulsion des associations ou des collectivités publiques).
- des actions contractualisées (Contrats territoriaux, Mesures Agro-Environnementales, etc.).
- une stratégie politique et réglementaire par le biais du SAGE.
- etc.

En sus de la gestion volumique, une culture du risque et de la prévention contre les pollutions doit être mise en place massivement sur le territoire pour éviter tout dommage à long terme.



Synthèse des ressources utilisées pour les prélèvements d'eau potable, industriels et agricoles sur le territoire du SAGE

■ ESU ■ ESO □ Nappe alluviale

PARTIE III : QUALITE ET QUANTITE DES EAUX



Objectif de la DCE & SDAGE

Fin 2000, la *Directive Cadre sur l'eau* donne pour objectif l'**atteinte du bon état des eaux** en Europe.

Le *SDAGE Loire-Bretagne*, adopté fin 2009, s'appuie sur un **état des lieux de 2004** pour fixer, pour chaque **masse d'eau** :

- un délai (2015, 2017 ou 2021) et
- une classe (respect, délai ou doute).

Chaque année, l'Agence de l'eau réalise des **mesures de l'état des eaux** dans le but de faire le point sur le chemin restant à parcourir pour l'atteinte des objectifs.

La plupart des résultats synthétisés dans ce document sont issus de ce programme de surveillance. Toutefois, certains éléments de qualité complémentaires font état d'autres dispositifs de suivi de la qualité des eaux (SEQ eau, réseau régional de suivi des pesticides...).

En bref...

Le classement des Masses d'Eau

Seules **14 masses d'eau cours d'eau (sur 43) du territoire du SAGE ont été classées en "atteinte de l'objectif de Bon état"**. En effet, la majorité (**67%**) des masses d'eau cours d'eau a été classée en doute ou en risque de non atteinte des délais, malgré les reports de **2021 ou 2027**. A l'inverse, toutes les masses d'eau souterraines sont classées en objectif bon état pour **2015** (excepté celle du bassin roannais, classée en doute).

Par ailleurs, **4 des 7 plans d'eau** répertoriés sur le territoire du SAGE font l'objet d'un report d'atteinte du bon état pour **2021**. Toutefois, l'étang de Lacanche présente lui, un risque de non atteinte du bon état.

1. ETAT DES MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES

Avec une **tendance à la dégradation** ces dernières années, **23 des 42 masses d'eau (Canal du centre exclus)** du territoire du SAGE présentent un état écologique moyen ou médiocre. (*Chiffres évaluation Agence de l'eau, 2011*)

Les cours d'eau en **très bon état (3)** et **bon état (9)** se situent majoritairement en **rive droite de l'Arroux** (la Celle, le Méchet, la Canche, le Ternin...), dans des zones faiblement urbanisées (territoire du Morvan). Toutefois, 3 masses d'eau du bassin versant Arroux présentent un **mauvais état** (et notamment sur la dernière campagne de surveillance) ; la **Drée** (confluence avec l'Arroux et "côté" Pont du Roi) et le **Lacanche**.

Sur les cours d'eau du bassin versant de la **Bourbince**, une **dégradation** de la qualité de l'eau est à noter ces dernières années. **7 cours d'eau** présentent un **état médiocre** (Oudrache et ses affluents, Bourbince de Torcy à Généralard) et **3 un mauvais état** (Le Lavaux, le Moulin Neuf).

L'état chimique des cours d'eau est bien souvent déclassant.

Sur le territoire du SAGE, on relève notamment des contaminations par les HAP, à ce jour mal expliquées. De manière générale, sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, certains résultats de mesures sont apparus peu fiables et n'ont pas été validés. Par conséquent, **la qualité chimique n'est pas prise en compte pour l'appréciation globale de la qualité des eaux superficielles**, raison pour laquelle les détails ne sont pas repris dans cet état initial.



Le **programme de surveillance** de la qualité des eaux est réalisé par les **Agences de l'eau** sur leurs districts respectifs.

Il met en œuvre une **évaluation** dont la méthodologie est définie au niveau national par **l'arrêté du 25 janvier 2010**.

Le **Canal du Centre** montre quant à lui un **état écologique moyen**. Très artificialisé, il présente un faible intérêt en termes de biodiversité piscicole, ce qui explique le peu de données détaillées à son sujet.

Enfin, les **plans d'eau** sont de **qualité écologique moyenne**. Concernant l'état chimique, seul l'étang de Rouey ne présentait pas un état satisfaisant.



Sur le **plan quantitatif** (cf. parties 1 et 5 du document), on comptabilisait en 2011, 33 jours au cours desquels l'Arroux présentait un débit inférieur au Débit de Crise (et 44 en dessous du Débit Seuil d'Alerte). **Les objectifs de quantité fixés par le SDAGE Loire Bretagne n'ont pas pu être satisfaits en 2011 pour l'Arroux.** (Cf. *Partie 1, page 6*)

Suivi des pesticides par le Réseau régional (pilote DREAL)

Pour les **eaux superficielles**, les résultats issus du réseau de suivi régional mettent en exergue des **contaminations sur les 11 stations** que compte le territoire du SAGE (à l'exception de la station du Pont du Roi à Tintry). On note également que sur les stations d'**Arnay-le-Duc**, de **Ciry-le-Noble** et de **Paray-le-Monial**, plusieurs mesures en 2010 et 2011 ont révélé des **dépassements des normes de potabilité**.

Etat écologique 2011 des eaux de surfaces

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

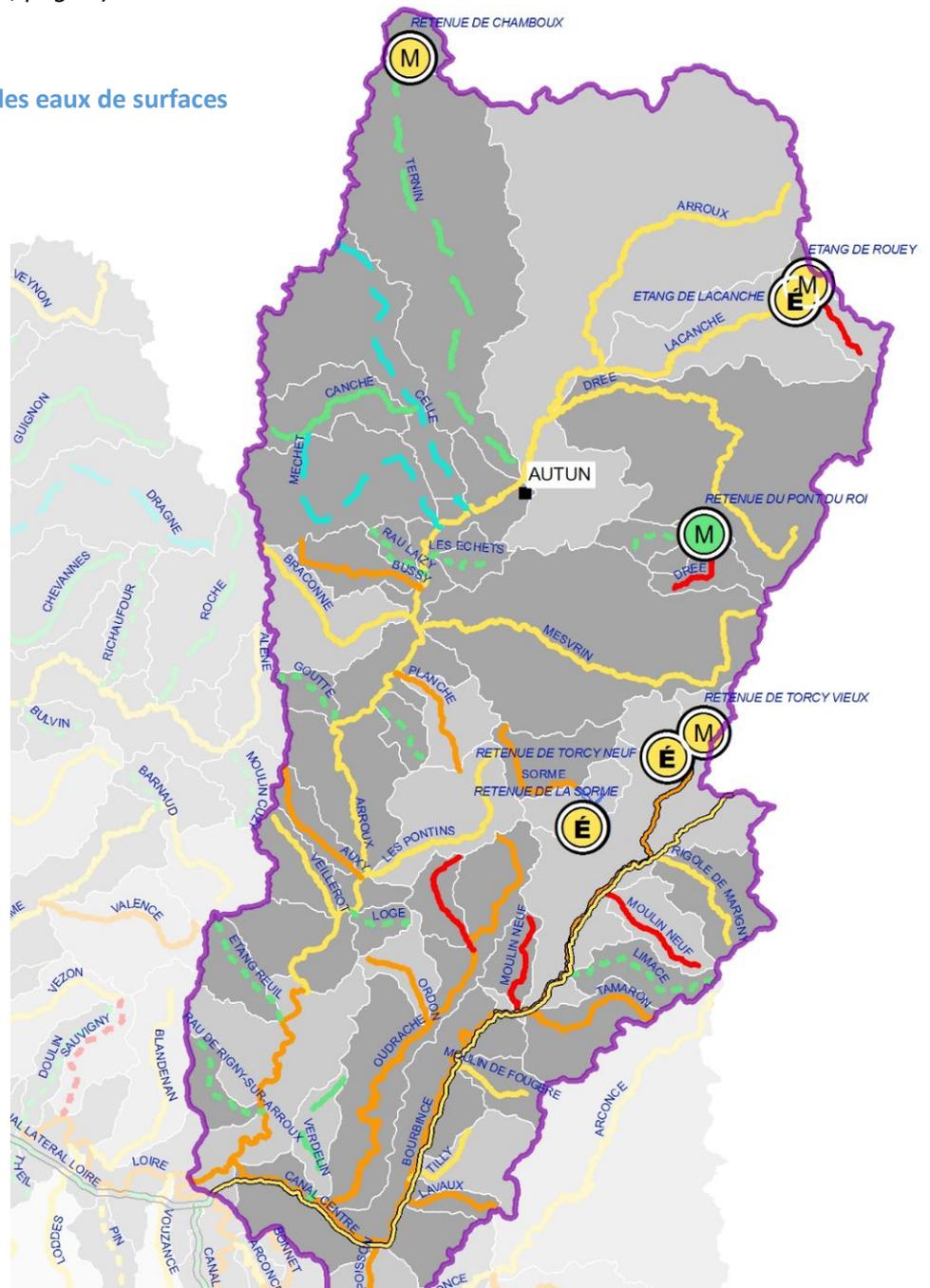
Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (Cyan)
Moyen (M)	Bon (Vert)
Faible (f)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA		MEFM MEA
	MEN		Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE



2. MASSES D'EAUX SOUTERRAINES

Peu nombreuses et assez peu vulnérables, les **masses d'eaux souterraines** du bassin versant du SAGE sont classées en **bon état** (paramètres pesticides et nitrates et état quantitatif) pour les campagnes de suivies de 2007 à 2011.

Concernant **les pesticides**, 6 stations ont été suivies dans le cadre du réseau régional et présentent, selon les campagnes (2011, 2010, 2008/2009), des **contaminations (herbicides notamment)**. Toutefois, ces contaminations ne dépassent pas les normes de potabilité et 2 stations ne révèlent aucune contamination.

Concernant **les nitrates**, des teneurs élevées dans l'autunois ont valu le classement de ce territoire en zone vulnérable nitrate.

(Cf. Partie 1 et 5 de l'Etat Initial pour plus d'informations sur la qualité de ces masses d'eaux)

Selon le **profil environnemental** réalisé par la **DREAL**, Les masses d'eaux souterraines présentent une **vulnérabilité moyenne à faible** ; ces dernières sont les moins concernées par les pressions de la région Bourgogne (à l'exception du nord-est du bassin versant du SAGE). Ceci ne doit pas occulter les risques liés à la présence de sites urbains et industriels importants.

Etat et objectifs chimiques

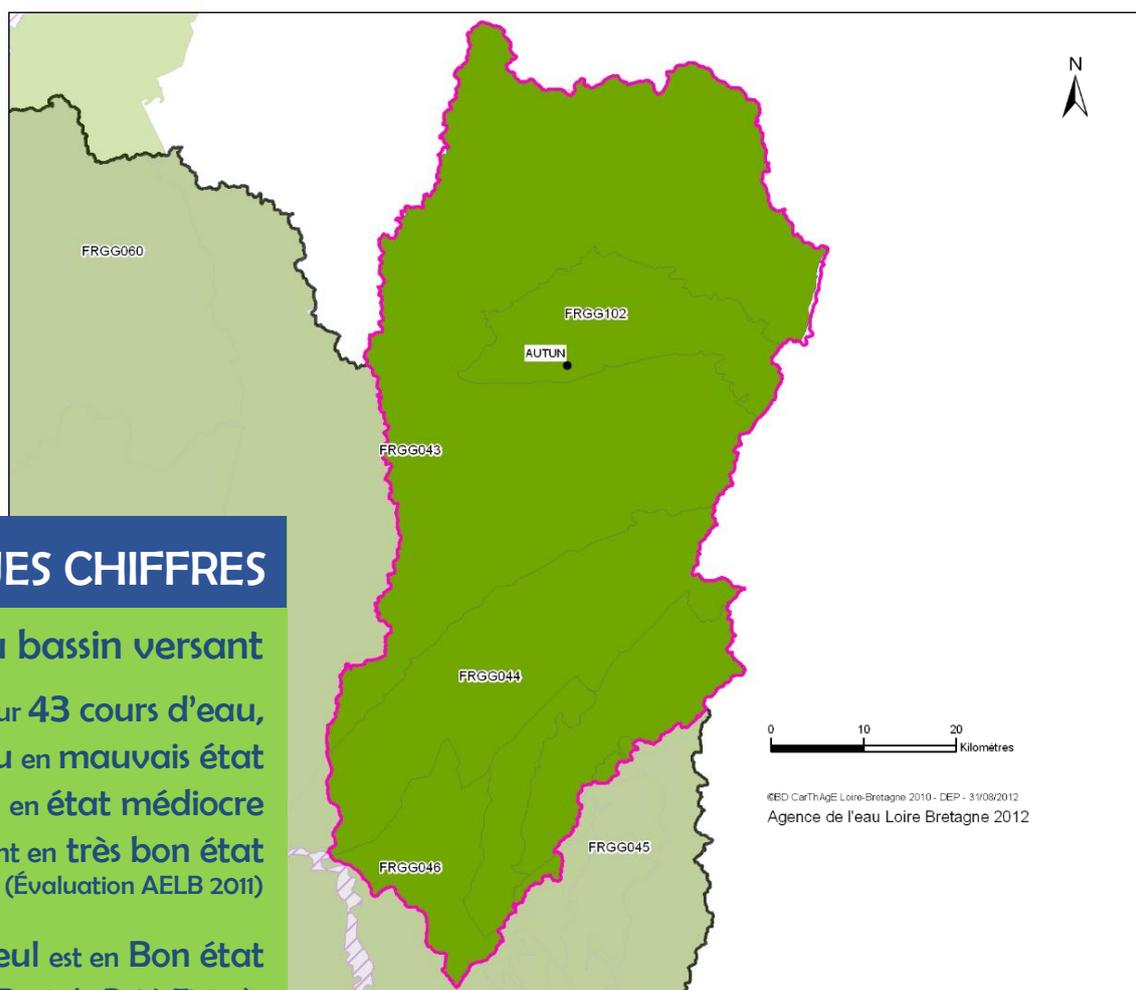
- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
- Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
- Tendence à la hausse

Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

- cause nitrates
- cause pesticides
- villes principales
- SAGE

Etat chimique 2010 des eaux souterraines (données 2007 à 2010)



EN QUELQUES CHIFFRES

Qualité des Eaux du bassin versant

Sur 43 cours d'eau,
5 cours d'eau en mauvais état
11 en état médiocre
Seuls 2 sont en très bon état
(Évaluation AELB 2011)

Sur 7 plans d'eau, 1 seul est en Bon état
(Retenue du Pont du Roi à Tintry)

5 masses d'eau souterraines sur le territoire,
toutes sont en bon état

PARTIE IV : RICHESSES PATRIMONIALES

1. LES ESPACES (OUTILS)

Pour pérenniser la biodiversité et les biens irremplaçables et indispensables qu'elle fournit à notre quotidien, les politiques ont élaboré à différentes échelles des outils de connaissance et de protection, présentes à l'échelle du SAGE* :

- les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique** : Ces outils de connaissance sans portée réglementaire recouvrent 32% du territoire du SAGE (soit un peu moins que la moyenne régionale - env. 40%).

- les **NATURA 2000** : Ces outils de protection pour les oiseaux (ZPS) et de gestion écologique des milieux (SIC : gestion croisée des milieux et des espèces) représentent uniquement 1% du territoire. Mais ils préservent des espaces indispensables pour les chiroptères (partie septentrionale du territoire) ou les cistudes (partie méridionale)

- la **Trame Verte et Bleue** : Son objectif est de maintenir ou restaurer les continuités écologiques et de mettre en place des corridors pour le déplacement des espèces. Sa prise en compte aux documents d'urbanisme est une chance d'intégrer ces couloirs bleus et verts dans notre paysage bocager.

- les **Espaces Naturels Sensibles** : Au nombre de 8, et en maîtrise d'ouvrage par les CG, ce sont des outils de protection et de gestion pour nos sites forestiers, d'étangs ou encore de pelouses.

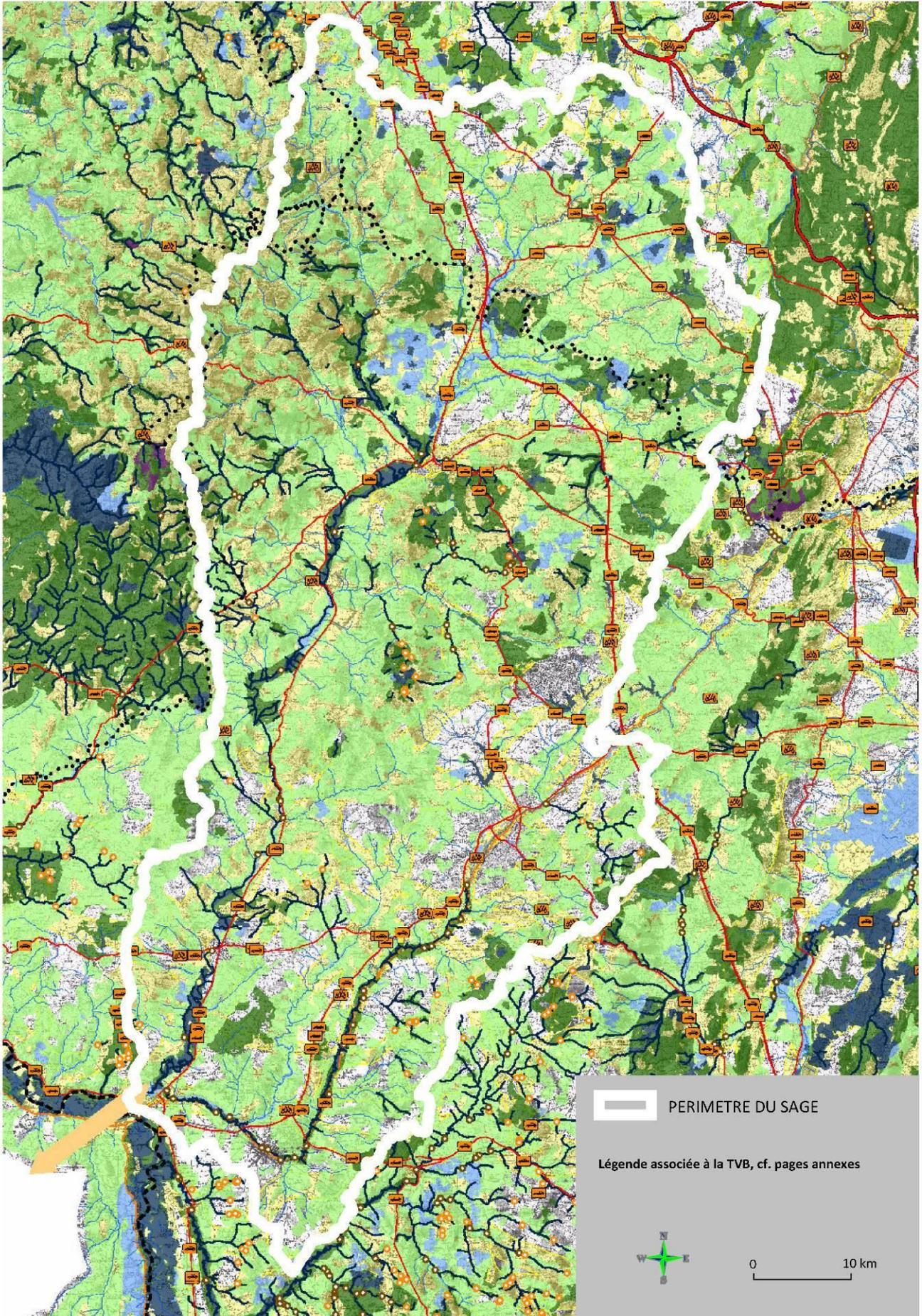
- les **Plans Nationaux d'Actions** et **Plans Régionaux d'Actions** : Ces plans d'actions orientent la conservation ou la restauration des espèces menacées. On dénombre 12 Plans régionaux à l'attention des espèces telles que le Grand Murin, la Moule perlière ou les Cistudes.

- les **Ensembles naturels** : Outils de connaissance, ils mettent en exergue les enjeux naturalistes du territoire.

- les **Sites classés ou inscrits** : Outils de protection au titre des sites et des paysages. On en recense 19 sur le territoire, soulignant les efforts locaux à leur préservation et à leur valorisation patrimoniale.

La carte (ci-après) issue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bourgogne présentant la Trame verte et bleue (TVB) met en exergue la prépondérance des milieux forestiers et bocagers (2 des 3 sous trames vertes) de notre territoire. Elle nous informe également de la continuité écologique (corridors) à préserver et des « points noirs » (infrastructures, occupations de sol non favorable) qui impactent notre territoire et donc les espaces de vie et de déplacement des espèces patrimoniales.

TRAME VERTE ET BLEUE



Sources : Conseil Régional de Bourgogne - AELB - Auteur : Steve MULLER (SIEAB) - 2012

Légende détaillée

Trame verte et bleue

Trame verte et bleue de Bourgogne		Synthèse
	Réservoir de biodiversité : Trame verte Réservoir de biodiversité contenu dans une zone à statut officiel (ZNIEFF, APPB, Natura 2000, etc.) Autre réservoir de biodiversité	
	Réservoir de biodiversité : Trame bleue Réservoir de biodiversité contenu dans une zone à statut officiel (ZNIEFF, APPB, Natura 200, etc.) Autre réservoir de biodiversité	
	Réservoir de biodiversité - Cours d'eau	
	Réservoir de biodiversité issu de zonages réglementaires obligatoires à prendre en compte (APPB, site classé, RNR, RN, réserve biologique domaniale)	
	Corridor	
	Corridor interrégional	
	Point noir : Infrastructure linéaire à franchir	
	Point noir : Occupation du sol non favorable	
	Barrage	
	Seuil en rivière	
	Cours d'eau permanent	
	Canal	
	Infrastructure routière très fréquentée	
	Autoroute	
	Ligne à Grande Vitesse (LGV)	
	Limite de la région Bourgogne	
	Limite des départements	

- Réservoir de biodiversité** : ce sont les secteurs de la Bourgogne où la biodiversité est la plus riche ; la plupart des espèces ou des écosystèmes y sont présents et leurs conditions vitales y sont réunies. Il s'agit d'habitats naturels les plus intéressants au niveau écologique à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent (point de départ pour la diffusion des espèces virtuelles dans le cas du modèle).

Réservoir de biodiversité Trame verte : il s'agit des réservoirs de biodiversité issus des 3 sous-trames définissant la trame verte (Prairies et bocage, Forêts, Pelouses sèches) ;

Réservoir de biodiversité Trame bleue : il s'agit des réservoirs de biodiversité issus des 2 sous-trames définissant la trame bleue (Plans d'eau et zones humides, Cours d'eau et milieux humides associés).

Remarque : Pour simplifier la compréhension des cartes, les réservoirs de biodiversité présents à la fois dans la trame verte et la trame bleue deviennent des réservoirs de biodiversité Trame bleue. En effet, bien que présents dans la trame verte, ils correspondent à des éléments de la trame bleue (exemple : bois humides, ripisylves, prairies humides...).
- Réservoir de biodiversité issu de zonages réglementaires obligatoires à prendre en compte** : ce sont les secteurs issus des zones de protection (Site classé / APPB / Réserve biologique domaniale / Réserve naturelle nationale et régionale) devant intégrer de fait les réservoirs de biodiversité de la Trame verte et bleue régionale afin de respecter les préconisations du guide méthodologique du COMOP. Il s'agit de secteurs non pris en compte au niveau des réservoirs de biodiversité précédemment définis.
- Corridor** : c'est une voie de déplacement potentielle empruntée par la faune et la flore, reliant les réservoirs de biodiversité et passant par les milieux les plus favorables possibles. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permet sa dispersion et sa migration.

Remarque : La largeur des corridors représente leur hiérarchisation : plus ils sont larges, plus ils sont valides à l'échelle régional. De plus, les grands ensembles identifiés dans les sous-trames jouent un rôle de corridors dans la carte de synthèse. En effet, ils correspondent à des zones où les espèces, par la qualité des milieux présents, peuvent se disperser dans toutes les directions.
- Corridor interrégional** : c'est une voie de déplacement entre les régions frontalières à la Bourgogne.
- Point noir** : il s'agit de lieux où il existe un corridor écologique coupé par un élément barrière, obstacle au déplacement des espèces. Cette barrière peut être linéaire (autoroute, canal, etc. = point noir : infrastructure linéaire à franchir) ou surfacique (zone urbaine entre deux massifs boisés, etc. = point noir : Occupation du sol non favorable). En pratique, il s'agit de lieux où la circulation des animaux sauvages est perturbée entraînant souvent une mortalité excessive. Ces points noirs représentent les principales causes d'altération du réseau écologique de Bourgogne.
- Barrage (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement)** : c'est un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau permanent ou intermittent. Chaque barrage est identifié par un code national unique.
- Seuil en rivière (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement)** : c'est un ouvrage fixe ou mobile, qui barre tout ou une partie du lit mineur contrairement au barrage qui, lui, barre plus que le lit mineur. Un seuil en rivière peut être composé d'un élément fixe, d'un élément mobile ou des deux simultanément.
- Cours d'eau permanent** : chenal naturel ou artificiel qui sert d'écoulement des eaux (BD Carthage).
- Canal** : cours d'eau totalement artificiels présentant en général des berges abruptes.
- Infrastructure de transport très fréquentée** : routes généralement de type nationale ou départementale avec une indication de forte fréquentation.
- Autoroute et Ligne à Grande Vitesse** : ces infrastructures sont en général grillagées et très fréquentées.

2. LES ESPECES

A travers ces outils, un recensement des espaces protégés et des espèces patrimoniales a été opéré. Ainsi, on trouve sur notre territoire de nombreuses **espèces patrimoniales**, **signe d'un bon état et d'un bon équilibre** ;

Flore Environ 50 espèces patrimoniales dont certaines protégées nationalement (la littorelle à une fleur, le rossolis à feuilles rondes, la gratiolo officinale) ou **régionalement** (la prêle d'hiver, le persil des montagnes, l'orchis incarnat)

Faune Grands migrateurs (saumon, anguille), écrevisse à pieds blancs, agrion de Mercure, loutre, etc.



Espèces Envahissantes

Les inventaires mettent également en exergue des espèces envahissantes sur le territoire telles que la :

- La **renouée du Japon**, l'**ambrosie au niveau floristique**
- L'**écrevisse américaine**, la **tortue de Floride**, ou encore le **ragondin**.

Si ces espèces sont connues, **leur abondance est plus difficilement quantifiable**.

3. LES ACTEURS

Pour mettre en place ces outils de connaissance et de protection des milieux, des espaces et des espèces, on retrouve plusieurs maîtres d'ouvrages :

- le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne**, la **Société d'Histoire Naturelle et des amis du muséum d'Autun (SHNA)**, et les autres associations locales pour les inventaires, la conservation, la valorisation des sites. Les **Conseils Généraux** pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

- le **Parc Naturel Régional du Morvan** (entre autres) pour des sites NATURA 2000.

- les **syndicats de rivières (SIBVB et SINETA)** ont œuvré contre la flore ou la faune envahissante (arrachages de Renouée / Piégeage de ragondins) ou à la conservation de zones humides (achat de terrain).

- la **Commission Locale de l'Eau du SAGE**, par le biais de son étude de pré-localisation des zones humides, a permis de prioriser les zones humides à enjeux (croisement des pressions locales, des enjeux du SDAGE et du SAGE avec les fonctionnalités de nos zones humides).

* D'autres outils de protection réglementaire existent mais ne sont pas présents sur notre territoire (Réserve Naturelle, Réserve Biologique, Arrêté de Biotope, etc.)

PARTIE V : RISQUES

Les risques d'inondation et de sécheresse sont bien présents sur le périmètre du SAGE, les différents outils réglementaires et d'observation en place sur le territoire font foi de la prise de conscience de ces risques.

1. LE RISQUE INONDATION

Le territoire du **SAGE n'est pas identifié comme Territoire à Risque Important (TRI)** au vu de l'**Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)** de la **Directive Inondation** de décembre 2011.



Champ d'expansion naturelle de crues sur Autun

Pendant les cours d'eau de l'**Arroux**, de la **Bourbince** ainsi que le **Mesvrin** et l'**Oudrache** ont de nombreux référencements concernant leurs hautes eaux. On les trouve notamment cités dans les **dispositifs de prévention** suivants :

- **Cartes des Plus Hautes Eaux Connues (PEHC)**
- **Atlas des Zones Inondables (AZI)** : descriptions des crues d'ordre centennales, zones d'aléa inondation notamment)
- **Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs (DDRM)** inondation rattachés.

Sur ces cours d'eau, leurs **communes riveraines** et celles **en aval sont les plus concernées par les risques d'inondation**, c'est également le cas pour les **communes situées en aval des principaux ouvrages** (barrages et digues). En effet, s'il n'existe **aucun « grand barrage »**, les **7 ouvrages classés A et B** (en amont de la Bourbince, du Mesvrin et de la Drée) génèrent un **risque « inondation par rupture d'ouvrage » pour les communes en aval** (18 communes sont concernées).



Inondation à Digoïn, 4 mai 2013

Des outils de prévention

Afin de prévenir ces différents risques d'inondation, le **Système de Protection des Crues Loire-Cher-Indre (SPC LCI)** et le **Système d'informations en cas de crue de la Bourbince** sont des outils de surveillance en temps réels.

D'autres outils de prévention sont en place sur le territoire du SAGE, avec notamment les **3 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** englobant 9 de nos communes (toutes en aval du bassin).

Pour conclure sur le volet inondation, on peut noter que ce sont essentiellement les **communes riveraines et en aval des cours d'eau de la Bourbince et de l'Arroux qui sont concernées par des risques inondation**, sans oublier celles en aval des barrages au niveau du Pont du Roi (sur la Drée) ou de Saint Sernin du Bois (sur le Mesvrin) (et, celles déjà citées, en aval de la Sorme).

2. LE RISQUE SECHERESSE

Si la sécheresse n'a pas touchée notre territoire en 2012 ou en 2013, l'année **2011** a vu l'**établissement d'un arrêté sécheresse durant 4 mois**. L'objectif était de faire face à des **débâts d'étiage** ou plus particulièrement des **débâts de crise** importants qui ont duré **33 jours sur l'Arroux** (pendant lesquels l'usage de l'eau a été réservé à la salubrité publique et l'AEP).



Concernant le volet « sécheresse », un **arrêté cadre de 2012** définit les **limites d'usages**, selon le débit, par zones hydrographiques.

En effet, de par sa géologie, **l'Arroux est plus sujette aux étiages sévères que la Bourbince**. Cette dernière bénéficie du lien avec le Canal du Centre et de la géologie du bassin houiller qui permet une meilleure relation eau-nappe.

PARTIE VI : ACTEURS, COMPETENCES, PROGRAMMES ET REGLEMENTATION

1. ACTEURS ET COMPETENCES

Différents acteurs interviennent sur le territoire du SAGE :

Acteurs administratifs, collectivités territoriales et établissement publics :

- Le Préfet de la Région Centre (Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne)
- les Préfectures et les services déconcentrés (DDT, DREAL, DRAAF, ARS, etc.) réunis dans la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- les établissements publics tels que VNF, les Offices Nationaux (ONEMA, ONF, ONCFS) et le CRPF
- les collectivités territoriales de type Conseils Généraux et Régionaux
- les syndicats (SIVOM)
- les chambres consulaires
- les autres intercommunalités à compétences diverses et variées dans l'eau et l'assainissement (Pays, PNR).



Gestionnaires de bassins hydrogéographiques :

- l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur le district Loire Bretagne
- les établissements publics territoriaux de bassin (EP Loire, nous concernant)
- les syndicats de rivières (SIBVB pour la Bourbince, SINETA pour l'Arroux)

Autres acteurs opérationnels intervenant sur le bassin versant :

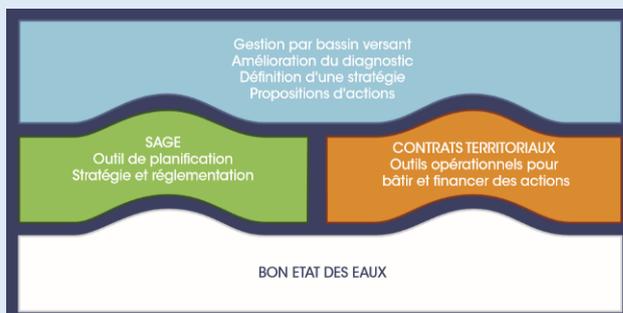
Association de pêches, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Pays de Bourgogne, Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)...

2. PROGRAMMES, FINANCEMENT ET REGLEMENTATION

Sur le territoire, la ressource en eau (ou plus largement l'Environnement) est gérée par le biais de programmes. Ces derniers sont menés par divers acteurs sur différentes échelles géographiques. Nous citerons également la réglementation en vigueur ainsi que les principaux financements intervenants dans le domaine de l'eau, notamment ceux dont le SAGE a pu bénéficier

Articulation du SAGE et des Contrats territoriaux,

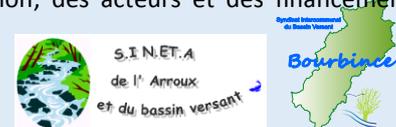
Outils différents mais complémentaires pour le bassin versant



Le **SAGE** est une démarche de **planification concertée** avec une **portée réglementaire**.

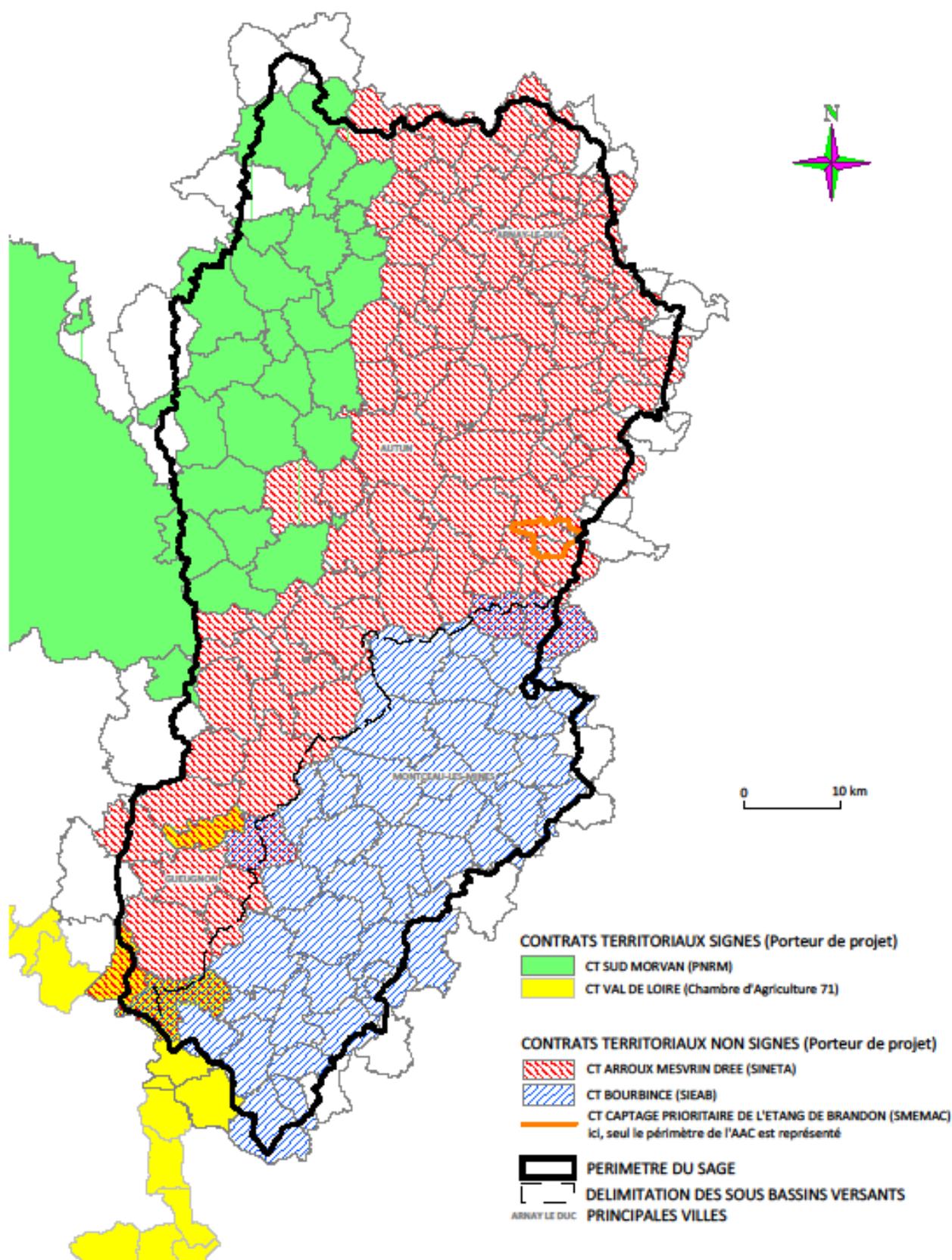
Les **contrats territoriaux**, outils propres à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, constituent des outils plus **opérationnels** et sont mis en œuvre sur **5 ans maximum**.

Ils permettent la mise en place d'actions de protection ou de restauration de la ressource en eau. Pour chaque action, des acteurs et des financements sont identifiés.



La coopération des structures permet la bonne articulation entre le SAGE et les contrats territoriaux. Celle-ci est primordiale pour une gestion efficace de la ressource en eau sur le bassin versant.

PROGRAMMES D'ACTIONS LES CONTRATS TERRITORIAUX



2.1. Les programmes

Principaux programmes en lien avec la thématique Eau sur le territoire du SAGE :

Echelle territoriale	Programme	Acteurs
District (bassin) Loire-Bretagne	Plan Loire Grandeur Nature III (2007-2013) Pour concilier développement économique et valorisation de l'environnement ligérien.	Etat en association avec les Régions du Bassin LB
Région Bourgogne	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Pour intégrer les Trames Vertes et Bleues dans les documents d'urbanismes (Mis en place par la loi Grenelle 1 et précisé par la loi Grenelle 2)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne
	Objectif zéro phyto dans nos villes et villages Accompagnement des communes volontaires pour la suppression des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts (appel à candidature et financement)	Conseil Régional de Bourgogne
	Réseaux Mares de Bourgognes (depuis 2008) Pour améliorer les connaissances sur les mares (inventaires d'espèces, cartographie, diagnostics...)	Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (animation) en partenariat avec la SHNA, le PNR du Morvan et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
Bassin versant Arroux-Bourbince	Contrat de Restauration et d'Entretien Conduit de 2007 à 2011 sur l'Arroux, la Drée, la Bourbince et l'Oudrache	<i>Respectivement ;</i> SINETA, Communauté de Communes de la Vallée de la Drée, SIEAB (SIBVB)
	Contrats Territoriaux (CT) - Multithématiques : CT Arroux-Mesvrin-Drée, CT Bourbince, CT Sud Morvan - De captage : CT Val de Loire, CT de l'étang du Brandon	<i>Respectivement ;</i> - SINETA, SIBVB et Parc Naturel Régional du Morvan - Chambre d'Agriculture, SMEMAC

2.2. Les financements

L'Europe concourt aux programmes précédemment cités par le biais du **FEDER (Fond Européen de Développement économique et Régional)** et du **FSE (Fond Social Européen)**.

Au travers de son **10^{ème} Programme d'intervention**, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne investit sur 6 ans (2013/2018) **2,45 Milliards d'euros** pour soutenir les projets de reconquête du bon état des eaux sur le district.



L'Etat finance NATURA 2000 et le Plan Loire Grandeur Nature.

Les **collectivités territoriales** (communes et EPCI, Conseils Généraux et Régional), selon leur domaine d'intervention, subventionnent les programmes précédemment cités.

2.3. La réglementation

Deux principaux **cadres législatifs** fixent des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau d'ici à 2015 :

- La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** du 23 octobre 2000
- Loi **Grenelle Environnement 1 et 2** (respectivement loi n° 2009-967 du 3 août 2009 et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

Ils définissent des objectifs, un cadre d'action et des instruments que les Agences de l'eau ont intégré dans leurs **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**.



Extrait du communiqué de Presse
Une stratégie pour un bon état des eaux 2010-2015

Comité de Bassin Loire-Bretagne du 15 octobre 2009

« Créé par la *loi sur l'eau du 3 janvier 1992*, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** fixe pour chaque bassin hydrographique les **orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau**. Le Sdage adopté aujourd'hui par le comité de bassin intègre les obligations définies par la *directive européenne sur l'eau* ainsi que les orientations du *Grenelle de l'environnement* pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Ce document stratégique pour les eaux du bassin Loire-Bretagne a été préparé par de très nombreuses réunions des acteurs de l'eau, par deux consultations du public, en 2005 puis en 2008, et par deux consultations des assemblées départementales et régionales ainsi que des chambres consulaires du bassin. Il fixe des objectifs - **61 % de nos cours d'eau doivent être en bon état écologique d'ici 2015 contre environ un quart actuellement** -, des orientations et des règles de travail qui vont **s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau**, y compris aux documents d'urbanisme.

Il est complété par un **programme de mesures** qui identifie les actions à mettre en œuvre territoire par territoire. Le Sdage et le programme de mesures feront l'objet d'ici la fin de l'année d'un **arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne**. Ils entreront alors en vigueur pour une durée de **6 ans**.

Enfin le **programme de l'agence de l'eau** qui s'achèvera en 2012 a été révisé pour ajuster au mieux les financements apportés par l'agence aux actions pour l'eau et les milieux aquatiques. »

*La **réforme des collectivités** va modifier prochainement le découpage administratif et la répartition des compétences. La compétence « milieux aquatiques » sera probablement déléguée aux intercommunalités. Ce changement devrait, à terme, simplifier l'organigramme des acteurs de l'eau et apportera ainsi une meilleure lisibilité des différents gestionnaires de la ressource.*



*Par ailleurs, une **gouvernance de l'eau adaptée** est indispensable à la mobilisation des parties prenantes. Sur le SAGE Arroux-Bourbinc, une réflexion est menée depuis 2012. En 2013, une étude sera menée en collaboration avec les principaux acteurs. Elle devrait déboucher sur des propositions pour trouver une structure adaptée au portage du SAGE (plus représentative du bassin versant).*

Légende des photos (dans l'ordre) :

1. Champ d'expansion naturelle de crues sur Autun
2. Vannage du bas des Crots, Bourbince
3. L'Arroux à Saint Nizier
4. Tacon (jeune saumon) et truitelle
5. Inondation à Toulon-sur-Arroux le 4 mai 2013
6. Animation « écocitoyen de l'eau » par le CPIE auprès des écoles, sur une zone humide du Morvan



Crédit photos : PNRM, SINETA, SIBVB